



**Communauté de Communes
Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
Les Copains Malins
Projet Pédagogique
Année 2023**

Depuis janvier 2018 l'accueil de loisirs sans hébergement les Copains Malins est passé d'une gestion communale à une gestion intercommunale sous l'égide de la communauté de communes Maine Saosnois. Depuis cinq années de fonctionnement, l'équipe s'est adaptée aux évolutions et a proposé aux familles et aux enfants un cadre d'activités et d'accueil en adéquation avec la politique éducative du territoire.

Avec l'aménagement des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2013-2014 et la mise en place d'activités tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) après l'école sur la ville de Mamers, un bon nombre d'enfants ont la possibilité de pratiquer des activités. La plupart de ces dernières sont d'ailleurs de nature identique à celles proposées dans le cadre de l'ALSH.

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les écoles de Mamers sont à nouveau sur un rythme scolaire à 4 jours. L'ALSH a pris en compte ce changement et propose depuis la rentrée scolaire 2018-2019 un accueil de tous les enfants dès le mercredi matin avec des activités complémentaires à celles de la semaine et des autres périodes de l'année.

Bien que les rythmes scolaires aient changés en septembre 2018, le souhait est toujours de proposer des activités aux enfants après l'école. De ce fait, l'accent est mis sur le côté ludique des activités dans le cadre de l'ALSH afin de bien se démarquer du temps périscolaire avec des activités en adéquation avec les projets d'école.

Mars 2020, arrivée de la Covid 19. Depuis, entre les périodes où le centre de loisirs n'a pas pu accueillir les enfants, les périodes où il a fallu aménager et repenser l'organisation et enfin les périodes où des nouvelles contraintes se sont ajoutées, peu de place a été fait à ce que devrait être un centre de loisirs : un lieu d'échanges, de découvertes, de libertés.

Malgré tout, des activités adaptées à la situation de la crise sanitaire ont été mises en place et dans la continuité de 2022, les enfants pourront découvrir le nouveau projet 2023 de l'ALSH les Copains Malins et continuer à grandir aux côtés des équipes d'animation.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a pour vocation de proposer sur les temps libres des enfants des activités éducatives dans un cadre ludique et de favoriser la vie professionnelle et familiale des familles en leur proposant un mode de garde. Ces temps libres sont les mercredis et les vacances scolaires. A chaque période correspond une fréquentation particulière. Les enfants qui viennent le mercredi ne sont pas forcément ceux qui viennent pendant les vacances et vice versa. Au même titre que le mercredi n'est pas un jour de vacances.

En poste depuis septembre 2005, l'équipe permanente s'applique à faire vivre les différents projets réfléchis en partenariat avec les animateurs qui s'investissent de façon plus ou moins longue.

Du fait de l'intercommunalité du service, des rencontres avec les autres ALSH de ce secteur se font régulièrement. Le but étant d'avoir un fonctionnement commun, mutualiser les moyens, tout en gardant les spécificités des territoires de chaque ALSH. Le projet pédagogique est l'outil de base sur lequel s'appuie l'équipe permanente pour orienter, guider les animateurs.

En cette année 2023, les objectifs poursuivis depuis de nombreuses années restent pertinents et suivent l'évolution du mode de fonctionnement de la société. Les contraintes liées à la Covid 19 ont disparues et un retour à fonctionnement normal peut à nouveau voir le jour.

La typologie du public s'avère être là-même depuis plusieurs années avec une plus forte fréquentation de la part des 6-8 ans voire 9 ans et au-delà de cet âge une fréquentation moindre.

Le fonctionnement

L'ALSH fonctionne toute l'année pendant chaque mercredi de 7h15 à 18h et sur toutes les périodes des vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h sauf les jours fériés et autres fermetures exceptionnelles.

Situation géographique et caractéristiques des bâtiments

Les bâtiments accueillant les enfants se situent rue de la Piscine. Le bâtiment principal est constitué d'un hall d'accueil, d'un grand bureau, de 2 grandes salles, de sanitaires, d'un local de ménage, d'un couloir de rangement et d'un préau.

Tout autour du bâtiment se trouve un immense espace engazonné, et à côté, un espace en enrobé.

Un second bâtiment distant de 100 m composé d'une grande salle, d'un local de ménage, d'une pièce de rangement et de sanitaires est aussi utilisé en fonction du nombre d'enfants présents et des activités proposées. Juste à côté de ce bâtiment, se trouve aussi une cour empierrée et un terrain engazonné. Et depuis juillet 2012, un skate-park, en accès libre, permet la pratique de nouvelles activités de glisse.

Sur la période estivale, un barnum est installé dans la continuité du bâtiment principal pour une meilleure qualité d'accueil.

Sur les périodes les plus fréquentées de l'année, l'ALSH reçoit jusqu'à 120 enfants.

L'ensemble de ces structures se situe à côté de l'Espace Jeunesse (11-25 ans) et à proximité de la piscine couverte, d'aires de jeux, du plan d'eau, d'un parc, des terrains de tennis, de la salle de tennis de table et de tir à l'arc et du club hippique.

Le nouveau bâtiment (juillet 2009) répond à des normes de Haute Qualité Environnementale et les deux bâtiments sont accessibles aux PMR.

L'accès à la structure se fait par un court chemin, un parking se situant en bas de ce chemin.

L'ensemble des installations est clôturé par un grillage.

Coût pour les familles et conditions d'inscription

Le tarif change en 2023 afin d'être identique à toutes les structures ALSH de la CDC Maine Saosnois. Une application d'un taux d'effort d'une valeur de 0.36 % sur le QF est proposée avec un plancher au QF 700 € et un plafond à partir du QF 1801 €. De plus, un forfait de 4 ou 5 jours est mis en place avec une réduction de 15 et 20 % selon le cas. Et enfin, il n'y a plus de participation de demandée aux familles pour certaines activités.

Le paiement se fait à la fin de chaque mois après réception de la facture. Depuis deux ans le paiement ne s'effectue plus sur le lieu de l'Accueil, en dehors des chèques vacances et des bon loisirs CAF et MSA. Il se fait directement au Trésor Public ou/et dans certains bureaux de tabac. Les paiements peuvent s'effectuer par paiement électronique, chèque, espèce, passeports loisirs CAF, bons MSA, chèques vacances.

Toute inscription non validée est facturée sur la base de la réservation sauf sur présentation d'un certificat médical ou/et changement d'emploi du temps professionnel.

Un dossier est à constituer dès la première inscription, dossier à mettre à jour à chaque rentrée scolaire, puis ensuite la participation aux activités se fait par inscription à l'avance, sauf le mercredi. L'enfant est inscrit soit à la demi-journée, soit à la journée avec ou sans repas.

Une journée type

Dès 7h15 les enfants sont accueillis ; des activités manuelles, des jeux de société, de la lecture et toute activité calme leur sont proposés. Si le temps le permet, des activités extérieures sont aussi proposées. L'accueil se fait jusqu'à 9h30.

A partir de 9h30, les enfants sont réunis afin de constituer les groupes d'activités présentées dans des programmes élaborés pour les différentes périodes. Ces activités se déroulent jusqu'à 11h30.

Ensuite, les enfants se préparent pour se rendre au restaurant municipal. Le trajet se fait à pied et se fait en 15 minutes. Certains enfants rentrent chez eux.

Le repas se déroule entre 12h et 13h.

Les enfants rentrent à pied à l'ALSH vers 13h15 et disposent d'un temps libre calme jusqu'à 14h.

Pour les enfants qui ne viennent que l'après-midi ou qui ne mangent pas au restaurant municipal, l'accueil se fait entre 13h15 et 14h (horaire limite).

A partir de 14h, les enfants sont réunis afin de constituer les groupes d'activités. Ces activités se déroulent jusqu'à 16h ou 17h selon la nature de l'activité.

Ensuite, les enfants goûtent. Entre la fin du goûter et l'heure de fermeture (18h), des jeux sont proposés aux enfants qui le souhaitent, pour les autres, c'est du temps libre avec mise à disposition du matériel. Sur ce temps, les départs des enfants s'échelonnent.

Ce fonctionnement vaut aussi bien pour les mercredis que les vacances. En fonction des activités, du climat, du comportement des enfants et des aléas, une souplesse de fonctionnement permet de s'adapter.

A savoir, depuis la rentrée scolaire 2019, une navette assure le transport des enfants des écoles de Saint-Rémy-des-Monts (semaine à 4,5 jours d'école) le mercredi midi.

L'équipe d'encadrement

Une équipe, composée d'un directeur, d'une directrice-adjointe et de deux animateurs, tous diplômés dans l'animation, encadrent tout au long de l'année, ensemble ou à tour de rôle (mercredis, petites vacances et grandes vacances) les enfants.

Cette équipe est renforcée à chaque période des vacances scolaires par de jeunes animateurs. Ces animateurs sont soit diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), soit stagiaire BAFA ou enfin dans quelque cas, non diplômés (maximum 20 % de l'équipe).

Le nombre d'animateurs dépend du nombre d'enfants présents, en l'occurrence 1 animateur pour 12 enfants.

Autour de cette équipe, d'autres personnes interviennent auprès des enfants : le personnel du restaurant municipal, avec qui sont vus les menus ; le personnel d'entretien des locaux qui intervient à partir de 17h30 ; les intervenants extérieurs.

Répartition des rôles dans l'équipe

Le directeur coordonne sur le plan technique, administratif et pédagogique l'ensemble de son service. Il est le référent par rapport aux familles, aux enfants, aux animateurs et à l'ensemble des personnes ayant un rapport de près ou de loin avec l'ALSH. Il assure le suivi des animateurs, notamment celui des stagiaires. Et enfin, en fonction du nombre d'enfants présents, il anime au même titre que les animateurs, des activités auprès des enfants.

L'animateur s'occupe des enfants pendant les différents moments de la journée. Il prépare et anime ses activités. Il donne des points de repères à travers ses différentes interventions. Il veille à la sécurité physique et morale des enfants. Il rend compte de la journée aux parents.

Les activités

Les activités proposées doivent répondre à différents critères : les attentes des enfants, leurs besoins, les capacités de chacun, les conditions matérielles de l'ALSH, les compétences des animateurs, les opportunités locales, la réglementation, le contexte environnemental, l'évolution de la société.

Pour toutes les activités proposées, le matériel est fourni. Si la pratique de certaines activités nécessite un transport, la ville possède 3 mini-bus de 9 places et la communauté de communes loue un car de tourisme.

En fonction de ces critères, trois grandes familles d'activités se dégagent : les activités sportives, les activités manuelles et les activités culturelles.

Les activités sportives : les sports traditionnels, pratiqués à l'école ou dans les associations, sont proposés aux enfants, tel le foot, le basket, l'athlétisme ; ensuite, des sports plus originaux, tel le base-ball, le speedminton, le trial vélo sont l'occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles pratiques sportives ; puis, les sports connus, mais plus difficile d'accès, sont aussi proposés aux enfants, il s'agit du tir à l'arc, du tennis. Plus globalement, les enfants ont la possibilité de pratiquer une multitude de sports dans la mesure où toutes les installations sportives de la commune sont mises à disposition, que les associations sportives ont un partenariat avec l'ALSH et enfin que les animateurs ont les compétences pour encadrer les activités dans un esprit de découverte et de loisirs.

Les activités manuelles : elles s'inscrivent dans les thèmes abordés sur les différentes périodes de l'année. Fâîtes à partir d'objets recyclés ou avec du matériel neuf, elles sont l'expression de l'imagination et de la création des enfants et des animateurs. Les réalisations sont destinées à un usage collectif ou personnel, à court, moyen ou long terme.

Les activités culturelles : elles s'appuient sur un contexte local avec des services comme la médiathèque, le cinéma et aussi d'évènements locaux, comme le Festival Mamers en Mars. Elles tiennent compte aussi de tout l'environnement socio-culturel auquel est contribué les enfants.

En complémentarité des activités, des sorties à la journée sont organisées sur les périodes des vacances ainsi que des bi-vouacs et des séjours multi-activités en juillet-août.

Le fonctionnement de l'ALSH permet à chaque enfant de choisir une activité parmi ces trois grandes familles. Le choix est conditionné dans certains cas par des obligations d'organisation.

Pour cette nouvelle année de fonctionnement, le thème général retenu pour chaque période de vacances scolaires est " Si j'étais...3. Sur chaque période des vacances scolaires sera abordé un thème différent en lien avec le thème général. Les vacances d'hiver seront consacrées au sous-thème « Si j'étais un animal, je serai... ». Ensuite, les vacances de printemps auront pour sous-thème « Si j'étais un métier, je serai... ». Pour continuer, les vacances d'été permettront d'aborder les sous-thèmes « Si j'étais un super-héros, je serai... et Si j'étais un conte, je serai... ». Avant dernière ligne droite, les vacances de la Toussaint avec comme sous-thème « Si j'étais un art, je serai... ». Et enfin, nous terminerons avec le sous-thème, « Si j'étais un personnage célèbre, je serai... » pour les vacances de Noël.

Pour les mercredis, les activités choisies tournent autour de l'actualité du moment. Cela permet déjà de se différencier des vacances, et ensuite, d'ouvrir les enfants à leur environnement proche et à l'actualité du moment.

Enfin, des échanges plus nombreux entre les structures petite enfance et jeunesse vont se dessiner tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs envisagés

Cette année, dans la continuité de l'année 2022, nous favoriserons le retour du vivre ensemble, la vie en collectivité. Notre thème de l'année permettra aux enfants de vivre leurs activités à travers des personnages, des êtres vivants ; d'imaginer et s'inventer des personnages dans lesquels nous pourront mettre en avant l'apprentissage du respect des différences.

La base, c'est le respect. Chaque enfant doit prendre conscience qu'à partir du moment où les enfants se respectent, respectent les animateurs et tout autre adulte, le matériel, les animaux, la nature, ... Le reste n'est qu'une suite logique à l'apprentissage de la vie.

L'enfant n'est que de passage, son temps de présence est plus ou moins long, continu ou discontinu, régulier ou irrégulier. Ce temps doit être mis à profit afin de lui donner des repères, des idées, une façon d'être ou d'agir, des valeurs. Ce temps s'inscrit et s'ajoute à l'éducation qu'il reçoit ou ne reçoit pas de la famille, de l'école, de l'association et des institutions.

Le principe est de donner à l'enfant les moyens de se construire et de trouver sa place dans la société. La participation à son épanouissement n'est pas forcément

significative, voire nulle, en fonction du temps passé à l'ALSH, cependant l'essentiel est d'avoir agi.

Pour l'équipe, l'enjeu est de favoriser l'épanouissement de l'enfant en travaillant sur les objectifs suivants. Ces objectifs sont exprimés par quelques exemples.

Vie en groupe : se respecter et s'entraider.

*activités manuelles : les plus grands aident les plus petits dans la réalisation de leur objet.

*activités sportives : s'adapter aux capacités de chacun et ne former qu'un groupe.

*activités culturelles : faire découvrir les coutumes des différents pays.

*repas : accepter les différents menus selon les origines.

*goûter : participer à la distribution.

*temps libres : tenir compte des besoins et des envies de chacun en délimitant des espaces d'activités.

*fonctionnement : mettre en place quelques règles simples définies en commun.

*handicap : intégrer l'enfant sur les différents temps de la journée en communiquant avec lui et avec les autres.

Afin de mesurer la bonne entente générale au sein de l'ALSH et d'apprécier les qualités relationnelles des enfants, un retour sur la journée est prévu avec les enfants afin d'évoquer les difficultés ou satisfactions.

Un inventaire systématique du matériel est réalisé afin d'évaluer la coopération entre les enfants dans les tâches de rangement.

Grandir petit à petit : rechercher l'autonomie et la responsabilisation.

*activités : définir et mettre en place des activités à l'initiative des enfants.

*activités : confier le transport du matériel lors d'un trajet à pied.

*temps libre : mettre à disposition du matériel ne nécessitant pas la présence d'un animateur.

*repas et goûter : proposer aux enfants de faire le service.

*activités : donner le choix aux enfants.

*activités : attribuer des rôles et des fonctions.

*activités : organiser des séjours en dehors du domicile.

La réunion de fin de journée est l'occasion de faire le point sur le degré d'investissement des enfants par rapport au fonctionnement général et quant à leur participation.

S'ouvrir et s'enrichir de différentes expériences.

*activités : découvrir le potentiel d'activités et les richesses locales.

Permettre un large choix d'activités.

Effectuer des sorties ou des séjours.

La pertinence du choix des activités est évaluée, notamment, par la participation des enfants ainsi que par des petits questionnaires.

Devenir éco-citoyen : préserver la planète.

*S'engager concrètement sur le développement durable avec la signature de la Charte du Développement Durable dans les ALSH.

*Respecter l'environnement en participant à des actions comme l'opération Nettoyons la Nature.

*Se déplacer à pied sur les lieux d'activités.

*Savoir trier ses déchets à l'aide du meuble à tri sélectif.

*Utiliser du matériel recyclé dans les activités manuelles.

L'évaluation est basée, en partie, sur la maîtrise du budget, sur le taux de remplissage des casiers à tri sélectif.

Eduquer aux règles d'hygiène et de santé.

*Se laver les mains régulièrement avant, après les activités ; avant le repas et le goûter.

*Boire pendant les activités sportives.

*Manger équilibré et varié.

*Faire venir des intervenants extérieurs sur l'hygiène dentaire, les habitudes alimentaires.

Ce projet permet à l'équipe de travailler sur des principes et d'avancer. Tout au long de l'année et à chaque période des vacances scolaires, le projet s'enrichit de nouvelles idées.

L'ALSH est un endroit où les enfants viennent s'amuser, fabriquer et découvrir, il est donc important de garder à l'esprit ce principe "d'apprendre tout en s'amusant".